



Keleier

an "Ti-Kear"

48<sup>ème</sup> année

PLOURIN

N° 08

Mardi

23 Février 2021

### / DECÈS /

N° 04 : Bernard JOSEPH, né le 13 Juillet 1954 à PLOUDALMEZEAU (Finistère), retraité, domicilié à « Pont ar C'Hosu » à PLOURIN ; décédé à BREST (Finistère) le 15 Février.

### / NAISSANCE /

N° 04 : Hortense, Marie-Hélène, Valérie, Caroline MARSMONDER, fille de Gaëtan, Jean, Yves MASMONDET et de Stéphanie, Marion CADET, domiciliés « 5 rue Sainte-Azénor » à PLOURIN, née à BREST (Finistère) le 15 Février.

### / CYBERESPACE /

Le cyberspace est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h45 mais :

- fermé le mardi matin jusqu'au 27 février inclus - Postes entièrement occupés le mardi et le jeudi de 13h30 à 15h et le mercredi matin.

Services : - Accompagnement, assistance et dépannages. (Possibilités par téléphone et en Visio) - Consultations libres.

- Impressions (+3D) et Numérisations. Des attestations sont à votre disposition pour 0,10€ la page.

Masque obligatoire, gestes barrières, désinfections à chaque passage, max 6 personnes dans la salle. 02 98 04 37 44 - [cyber@plourin.fr](mailto:cyber@plourin.fr)

**ATTENTION : le Cyberspace sera fermé du 01 au 05 Mars**

### / BIBLIOTHÈQUE /

Depuis le 19 janvier et ceci jusqu'à nouvel ordre la bibliothèque est **ouverte dès 16h et ferme ses portes à 17h45 le mardi.**

Pour le mercredi horaire inchangé, soit de 10h à 12h et le samedi de 10h30 à 12h.

Merci de votre compréhension.

### / U. N. C. – ASSOCIATION LOCALE /

Pas d'Assemblée Générale cette année. Une permanence sera assurée pour le règlement des cotisations les 06 et 07 Mars, de 10H à 12H à la Salle Ti Kreiz. 18 ou 24 € (avec le journal) par chèque si possible. Les cotisants (et nouveaux !!) pourront prendre connaissance des rapports d'activité et financier, ainsi que le renouvellement du tiers sortant, avec deux nouveaux candidats.

### / ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES /

En cette période hivernale, rien de meilleur, qu'un bon Kig Ha Farz !

Cette année, il sera fait en partenariat avec le Cédaxe,

**le dimanche 14 Mars.** Pensez à réserver, avant le 09 mars, soit par téléphone au 06.63.27.48.66, ou sur papier libre (nom, prénom, numéro de téléphone, nombre de part) avec le règlement, remis dans la boîte aux lettres de l'école. La part est à 10,00 euros, à emporter au Cédaxe, à partir de 11h00. Pensez à vous munir d'au moins 2 plats, + 1 qui ferme bien pour le lipig. Merci, et bon appétit. L'APE de Plourin.

### / AVIS DIVERS /

**MAIRIE- AGENCE POSTALE** : Bureaux ouverts tous les jours de 9H à 12H30 et de 13H30 à 16H – Samedi de 9H à 11H30.

Mairie : 02 98 04 31 57. Agence Postale : 02 98 04 31 50.

Site : [www.plourin.fr](http://www.plourin.fr)

Courriel : [accueil@mairie-plourin.fr](mailto:accueil@mairie-plourin.fr).

**RECENSEMENT - JOURNÉE DU CITOYEN** : Il est rappelé que les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur 16ème anniversaire révolu. Apporter le Livret de Famille.

**PAROISSE** : - **Samedi 27 Février** : messes à 16H30 à Lampaul-Ploudalmézeaul et à Milizac. - **Dimanche 28 Février** à 10H30 : messes à Ploudalmézeau et à Saint-Renan. Permanence d'accueil assurée au presbytère de Ploudalmézeau chaque samedi de 9H30 à 11H30.

**DON DU SANG** : **Mardi 02 et Mercredi 03 Mars, de 8H à 12H30 – Centre Culturel de PLOUDALMEZEAU – sur rendez-vous sur [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)**

**LE CEDAXE** : Vous propose le **Vendredi 26 Février**, BURGER VENDÉEN – FRITES, à emporter de 17 à 18H – En livraison sur Plourin de 18H à 19H30 - le **Samedi 27 Février**, KIG HA FARZ à emporter de 11H30 à 13H30. Possibilité de livraison sur Plourin et Brélès, de 14 à 16H. 8 € la part. Réservation au 06 68 36 59 99 ou Page Facebook Le Cedaxe.

**CABINET INFIRMIER** : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

**A.T. TAXI** : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

**PENSION CANINE & FÉLINE - PLOURIN** : Ouverture d'une pension sur Plourin (à la journée/ semaine /mois). Vente de croquettes et d'accessoires pour animaux domestiques. Renseignements/ réservations au 06.20.69.43.64. Domaine de Kerdusval -lieu-dit Kerdusval – Plourin.

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT RENAN** : Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021 : La mission de recouvrement fiscal de la Trésorerie de Saint Renan est transférée au Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Brest. Pour toute question relative à la déclaration des revenus, au prélèvement à la source, à la réforme de la taxe d'habitation, à la mensualisation, aux délais de paiement..., vous devez consulter le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou vous adresser : au SIP de Brest. Centre des Finances Publiques 8 rue Duquesne BP 10221- 29804 BREST CEDEX 9 Téléphone 02 98 00 30 31.

## **11<sup>ème</sup> EDITION DES TROPHÉES DES ENTREPRISES** : En raison du contexte sanitaire, l'édition est décalée au mois d'avril 2021

Ouverts à toutes les entreprises, ayant au minimum un an complet d'activité, implantées ou ayant une activité sur les communautés de Communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven - Côte des Légendes et du Pays d'Iroise. Possibilité de concourir jusqu'au 1<sup>er</sup> Mars dans les quatre catégories suivantes (max. deux catégories par candidature) : ❶ Jeune Entreprise - ❷ Responsabilité Sociétale et Environnementale - ❸ Entreprise Innovante, en Développement - ❹ Transmission/reprise d'Entreprise

Quels que soient la taille et le domaine d'activité de l'entreprise, elles peuvent candidater et obtenir le dossier sur simple demande auprès de Marie-Laure PICHON au 06 84 39 57 62 ou en le complétant directement en ligne sur [www.celia-entreprises.fr](http://www.celia-entreprises.fr). Rendez-vous le 23 Avril à Plouguerneau pour connaître les nommés et le lauréat de chaque catégorie et voter pour l'Entreprise de l'Année 2020.

### **/ PETITES ANNONCES /**

\* **A vendre** TWINGO, 2 – 1,2 litres – Essence – 97 000 kms – 2013 – 5.500 €. Tél. 06 32 75 54 55.

\* Des idées cadeaux : - Coffrets - Vins de Bourgogne et de Provence avec des bibs de 5 litres de rosé de pays du Var AOC à 27€ Sur commande au 06.85.10.86.85 – A retirer sur RDV à Kerarc'hant Vras. Découvrez les nouveautés sur la page Facebook La cave de Gilles.

\* Vétérinaire recherche maison à louer à l'année acceptant chiens, dès avril mai 2021 (Plourin & environs). Contact 06 12 95 43 27.

\* Trouvé : Gourmète le 16 Février, près des containers enterrés, Place An Ty Kear – A réclamer en Mairie.

\* Trouvé : Paire de lunettes enfant le 19 Février, près des jeux, Place An Ty Kear – A réclamer en Mairie.

### **/ EMPLOI /**

Nous recherchons une personne sérieuse et motivée pour effectuer la livraison du Télégramme sur le secteur de Lanrivoaré. Idéal pour complément de revenus (retraité, indépendant, salarié, femme au foyer, agriculteur...). Véhicule indispensable. Contact et informations : Le Télégramme au 02.98.33.85.51

### **/ MEMENTO /**

\* **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.

\* **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04

\* **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68

\* **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides-soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.

\* **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81 \* **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68. \* **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65

\* **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69

\* **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14H à 17H : 02 98 48 10 48

\* **Presse locale** : Ouest France : Marie-Christine Pellen 06 81 77 14 85 ou 02 98 48 78 54 [mcpellen.of@orange.fr](mailto:mcpellen.of@orange.fr)

Le Télégramme : Véronique Le Meur 02 98 89 97 93 [v.lemeur@orange.fr](mailto:v.lemeur@orange.fr)

### **COMMUNIQUÉS DE LA CCPI** - **Services communautaires** : 02 98 84 28 65

**Maison de l'Emploi : Recrutement serres de Fraise** – Landunvez - **Recrutement maraîchage**

**P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)** : Accompagnement individualisé et collectif de personnes en recherche d'emploi (prescription obligatoire). **Rail Emploi services** : Mardis et Jeudis de 10H à 12H sur RDV – 02 98 48 01 68.

**Compétences clés** : bureautique/numérique, français ou anglais pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. Vous pouvez **consulter les offres d'emploi** déposées par les entreprises du Pays d'Iroise et les actions sur le site : [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) ou Facebook : économie&emploi – Pays d'Iroise Communauté

[Maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:Maison.emploi@ccpi.bzh) / 02 98 32 47 80 du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H (sauf le Vendredi à 16H30)

**Tinergie, un accompagnement pour vos travaux de rénovation énergétique** : Vous envisagez de réaliser des travaux d'amélioration énergétique de votre logement (isolation, changement de chaudière...). La plateforme Tinergie est un guichet unique de services permettant de simplifier vos démarches : information neutre et indépendante, conseil technique, accompagnement personnalisé, aides financières... Permanence gratuite d'information et de conseils est assurée par un conseiller d'Eurgence les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois, **sur rendez-vous**, au siège de Pays d'Iroise Communauté à Lanrivoaré. Contact Eurgence : 02 98 33 20 09 – Inscription possible sur le site Tinergie : <http://tinergie-brest.fr/>

**TOURISME** : L'office de tourisme Iroise Bretagne prépare actuellement la liste des hébergements saisonniers du Pays d'Iroise. Vous êtes propriétaire d'un meublé ou de chambres d'hôtes ? Nous vous invitons à contacter Pauline ou Adeline du service hébergements, qui vous feront part des conditions d'inscription au 02 98 89 55 04 / [hebergement@iroise-bretagne.bzh](mailto:hebergement@iroise-bretagne.bzh) Vous bénéficierez ainsi de conseils et d'une diffusion sur le site internet [www.iroise-bretagne.bzh/se-loger](http://www.iroise-bretagne.bzh/se-loger) et sur le guide des hébergements de l'Iroise.

**Campagne de piégeage du rat musqué et du ragondin – APPEL aux bénévoles** : La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) organise la lutte collective contre le rat musqué et le ragondin. Pays d'Iroise Communauté est le relais local d'un réseau de piégeurs bénévoles et fait appel à toute personne, volontaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, retraités, ... pour devenir piégeurs bénévoles. Contact : Victorien MARCHAND [victorien.marchand@ccpi.bzh](mailto:victorien.marchand@ccpi.bzh) / 02 98 84 91 82.

**Soutenons nos commerçants locaux... Je consomme local en Pays d'Iroise** : En cette nouvelle période de confinement, le commerce de proximité est plus que jamais l'objet de toutes les attentions car il constitue une composante essentielle de la vitalité des communes et se trouve à nouveau fragilisé. Les élus du territoire expriment leur plein soutien à tous les commerçants qui ont été contraints de fermer leur établissement. Ils encouragent les habitants à consommer localement, au plus près de chez eux. Actuellement, de multiples initiatives continuent de voir le jour. De nombreuses entreprises s'organisent pour proposer leurs services sous différentes formes : drive, livraison à domicile, points relais, etc. La carte interactive lancée en mars dernier est réactivée : elle recense tous les commerces en activité. Les habitants du territoire peuvent, en un clic, visualiser l'ensemble des services et achats disponibles pendant cette période sur le Pays d'Iroise et, en 2 clics, découvrir l'offre précise proposée dans les structures. Artisans, commerçants, n'hésitez pas à nous partager vos initiatives, nous les soutiendrons ! Contacts : Service développement économique : 02 98 32 47 80 ou [christelle.fily@ccpi.bzh](mailto:christelle.fily@ccpi.bzh). Office de Tourisme : 02 98 38 38 38 ou [pauline@iroise-bretagne.bzh](mailto:pauline@iroise-bretagne.bzh)

**Tous en selles !** Vous souhaitez vous remettre à la bicyclette, apprendre ou ré-apprendre à faire du vélo ? Gagner en confiance, en autonomie, en liberté ? Les services Cohésion sociale, Mobilité de Pays d'Iroise Communauté vous proposent de participer 2 heures à une séance de « remise en selle » encadrée par une animatrice de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. Séances gratuites limitées à 3 participants, réservées aux personnes retraitées, possibilité de fournir un vélo. **Sur inscription obligatoire** au 02 98 84 94 86.

**Dates** : Lundi 8 mars et jeudi 11 mars 2021, de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

**Déchèteries du Pays d'Iroise** : Horaires consultables sur [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) et auprès du service déchets, 02 98 84 98 80.

Nouvelle carte horaires disponible en Mairie.

**KIT bloque couvercle containers jaunes !** Disponible en Mairie.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 février 2021

Le 19 février 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la mairie. Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Patrick GELEBART qui a donné pouvoir à Hervé FALC'HON.  
Vanessa MOENNER est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE du JOUR :

#### **Demande de subventions auprès de l'État :**

**DSIL pour chauffage à l'école :** Monsieur le Maire indique que la commune a fait réaliser à l'école un diagnostic thermique dans le cadre du programme ACTEE (action des collectivités pour la transition écologique et environnementale) en 2019. Il apparaît que globalement, l'enveloppe des bâtiments est correcte et le gain énergétique par une amélioration de l'isolation des murs pour une isolation extérieure ou le changement des menuiseries extérieures déjà toutes en double vitrage n'apporterait pas de gains substantiels. Par contre, le système de chauffage par les 2 chaudières devrait être revu à cause de la vétusté de ces 2 chaudières et du fait qu'elles fonctionnent au fuel, énergie qui devra être abandonnée dans les prochaines années ; D'autre part, le diagnostic fait état d'un besoin de mise en place d'une régulation. A long terme, le diagnostic relève également la nécessité d'installer une ventilation double flux mais cela nécessiterait des modifications importantes dans les locaux.

Dans le cadre du plan de relance initié par l'État, les communes sont sollicitées pour faire remonter leurs projets pour des travaux à lancer dès cette année, ces demandes devant être déposées sur le portail numérique avant le 20 février.

Fort du diagnostic et des préconisations qui en ressortent, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de financement pour des travaux qui pourraient être mis en œuvre très rapidement à savoir la régulation et le changement des 2 chaudières au fuel. Après étude des différentes possibilités de choix de dispositifs de chauffage, il apparaît que la solution préconisée est un chauffage à partir de chaudières à pellets ou granulés. Par contre, le problème du stockage des pellets ainsi que l'étroitesse des chaufferies existantes ne permettent pas de remplacer les chaudières existantes place pour place. Ainsi, la création d'une chaufferie qui pourrait être implantée dans l'ancienne cour, à l'emplacement des anciennes toilettes désormais inutiles suite à la création de nouvelles toilettes en 2019, permettrait de résoudre la question des livraisons par camion vrac des pellets vu l'implantation le long de la rue de Kergroadès et par un réseau enterré rejoindre l'emplacement des 2 chaufferies au départ desquelles se fait la distribution du chauffage dans les réseaux.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux est de 147 000€ : demande d'une subvention de 80 % dans le cadre de la DSIL plan de relance.

Accord unanime pour solliciter cette subvention ; précision étant donnée que les travaux sont conditionnés à l'octroi de cette subvention.

#### **Aménagement d'un arrêt de bus rue des Colonnes de Justice :**

Accord unanime pour solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne et de tout autre financeur, une subvention spécifique pour les travaux d'aménagement d'un arrêt de bus rue des Colonnes de Justice dans le cadre du projet global aménagement de la place de la Gare et des rues adjacentes.

#### **Photovoltaïque sur le toit de l'école ensemble classe, cantine, salle cybéri@**

Il apparaît que la toiture en tôle sur l'ensemble scolaire comprenant la salle cybéri@, une salle de classe, la cantine est fortement dégradée par la rouille et qu'il importe d'envisager le remplacement de cette toiture avant que des infiltrations n'endommagent l'isolation et les plafonds. Compte tenu de la bonne exposition de la façade sud, il paraît intéressant d'étudier la possibilité de poser sur cette façade des panneaux photovoltaïques. Préalablement, une étude structure sera nécessaire, cette étude étant menée par un bureau d'études spécialisé prise en charge financièrement par le SDEF. Une convention doit être signée entre la Commune et le SDEF afin de mener à bien cette opération. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le SDEF.

De même, Monsieur le Maire est également autorisé à solliciter toutes subventions pour aider au financement de cette opération.

#### **CCPI : Pacte de Gouvernance**

Monsieur le Maire présente le pacte de gouvernance entre les Communes de la Communauté de Communes de l'IROISE et la communauté qui régissent le fonctionnement qui a été discuté entre les élus et approuvé par le conseil communautaire. Il appartient également aux conseils municipaux d'approuver ce pacte de gouvernance. Ce pacte met en place la conférence des maires qui permet à tous les maires de discuter préalablement de décisions impactant leur commune avant qu'elles ne soient approuvées par le bureau communautaire ou le bureau. En effet, il arrive que des maires ne soient pas représentés au bureau et la loi a permis de créer les conférences des maires pour suppléer à cette non représentation surtout de petites communes dans les instances décisionnelles des communautés, notamment dans les communautés composées de beaucoup de communes, ce qui est moins le cas à la CCPI.

Accord unanime pour approuver le pacte de gouvernance.

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION 2020.**

Arnaud SANJOSE, conseiller délégué aux finances présente successivement les comptes administratifs du budget général, celui du lotissement Sainte-Azénor 2 et celui du Krugell sous forme de diaporama.

##### **BUDGET de la COMMUNE :**

Les recettes de la section de **FONCTIONNEMENT** se sont élevées à 1 139 651.35 € dont 116 852.39 € en produits de services (cantine – garderie – location de salles) en baisse du fait du covid, remboursements sur salaires (arrêts maladie). Les dotations de l'État et subventions pour 349 306.42 €, la fiscalité 606 646.65 € (impôts locaux), autres recettes pour 66 845.89 € (locations des immeubles et travaux en régie, cession de terrain pour 10 000 €).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 845 987.24 € dont : 231 790.29 € en charges à caractère général (entretien voirie, bâtiments, terrains, achat de carburant, gaz, fuel, électricité, eau, contrats de prestations de services, assurances, entretien du matériel roulant, fournitures scolaires, réceptions dont repas des aînés de la commune, frais de téléphone, d'affranchissement, services bancaires, organismes extérieurs, impôts et taxe foncière.

Les charges de personnel ont été de 415 976.87 €, soit 49 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les autres dépenses de gestion d'un montant de 149 142.78 € concernent les subventions aux associations ou aux organismes de regroupement (maison de l'enfance – jeunes du Four, etc....) pour 45 698.61 €, les indemnités des élus et cotisations pour 61 796.01 € et un reversement de 33 630 € à la CCPI au titre de la compensation de charges transférées et 8 018.60 € au titre des droits de projection de films et divers licences et logiciels.

Enfin, les autres charges se montent à 49 077.30 € dont 22 141.27 € en intérêts de la dette, 5 542.18 € en amortissements pour des études et 10 000 € en cessions (terrain) et 11 393.85 € en remboursements de charges de loyers et locations.

Il en ressort un résultat de 293 664.11 € contre 402 157 € en 2019 (année où la commune avait bénéficié de certificats d'économie d'énergie pour le remplacement des lampes de l'éclairage public par des LED), 299 542,50 € en 2018, 307 440 € en 2017 et 263 209 € en 2016. Le résultat est tout à fait satisfaisant compte tenu de la perte de recettes importantes liées à la fermeture de la cantine, de la garderie, des locations de salles mais également d'un accroissement de dépenses par l'achat de masques, produits d'entretien et accroissement de personnel pour respecter les préconisations de désinfection des locaux. Hors impact sur la masse salariale, les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes ont été estimées à 17 658 €

#### Au niveau des **INVESTISSEMENTS** :

Les recettes de l'exercice se sont montées à 687 441.91 € et les dépenses à 1 125 207.24 €, ce qui conduit à un déficit de 437 765.33 € qui s'explique pour partie au fait que des subventions destinées à financer des investissements n'ont pas toutes été perçues sur l'exercice et que la commune n'a pas réalisé la totalité des emprunts prévus au budget. Monsieur le Maire précisant qu'il ne réalise les emprunts que lorsque la trésorerie le nécessite.

Les différentes dépenses concernent le report du déficit pour 433 704.53 €, le remboursement du capital des emprunts pour 136 664.62 €, les travaux sur bâtiments communaux, des travaux d'éclairage public, d'extension de réseaux électriques (lotissement MELLAZA), des enfouissements de réseaux, l'acquisition de la nouvelle remorque et de matériel divers et mobilier, les travaux en régie et opérations d'ordre, des travaux de voirie, une aide aux commerces pendant le confinement et l'acquisition du terrain pour le lotissement de park Kreiz.

Les recettes se montent à 687 441.91 € qui se décomposent ainsi : affectation du résultat N-1 : 402 157.99 €, subventions : 56 219.68 €, opérations d'ordre et amortissements : 15 542.18 €, FCTVA et Taxe d'aménagement : 113 522.06 €, produit des emprunts : 100 000 € (avance de la CCPI pour acquisition du terrain du futur lotissement)

La synthèse du compte administratif 2020 avec reprise du déficit d'investissement de 2019 donne le résultat suivant :

<b>FONCTIONNEMENT</b> :	Dépenses : 845 987,24 €	Recettes : 1 139 651,35 €	solde : + 293 664,11 €
<b>INVESTISSEMENT</b> :	Dépenses : 1 125 207,24 €	Recettes : 687 441,91 €	solde : - 437 765,33 €
<b>TOTAL</b>	Dépenses : 1 971 194,48 €	Recettes : 1 827 093,26 €	solde : - 144 101,22 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 509 653 € et en recettes de 451 400 €, soit un déficit global de 58 253 €.

Le tableau de la dette fait état d'un capital restant dû de 703 018,10 € début 2021 et l'annuité au 1<sup>er</sup> janvier se montera pour l'année 2021 à 144 824,39 € dont 18 326,97€ pour les intérêts. Arnaud SANJOSE signale que le solde de la dette pourrait être remboursé en moins de 3 ans compte tenu de la capacité d'épargne de la commune si la commune n'empruntait pas cette année. Mais compte tenu des projets lancés (nouveau préau, aménagement de la place de la gare et des rues adjacentes, rénovation de la maison Léaustic, etc.) Monsieur le Maire indique que la dette par habitant est de l'ordre de 562 €, ce qui situe la commune dans la moyenne basse des communes de même catégorie. Par contre, la commune réalisera cette année de nouveaux emprunts qui ne devraient pas obérer les finances communales compte tenu des taux extrêmement bas, inférieurs à l'inflation et de la capacité de la commune à faire face à de nouvelles annuités qui ont baissé déjà depuis plusieurs années et qui, avec l'encours de la dette vont continuer à baisser.

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION de l'année 2020 du LOTISSEMENT Sainte-Azénor (rue du Goëlo)**

Monsieur Arnaud SANJOSE présente le compte administratif 2020 présentant un solde de clôture excédentaire en fonctionnement de 247 739,65 € et en investissement de - 62 119,17 € puisque l'ensemble des lots ont été vendus. Ce budget pourra être clos puisque l'ensemble de l'opération est terminé Le compte de résultat est de 185 620,77 € sera reporté sur le budget de la commune en 2021.

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS et COMPTES DE GESTION de l'année 2020 du LOTISSEMENT du Krugell.**

Monsieur Arnaud SANJOSE présente le compte administratif 2020 : les recettes de fonctionnement (vente de lots) s'élèvent à 241 701.86 € et le résultat de clôture en fonctionnement est de 110 388.76 €.

En investissement, résultat de clôture de - 84 785.30 €. Il est proposé de reporter les résultats respectifs.

Après avoir donné toutes explications, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée des comptes de gestion du budget communal et des budgets lotissements, les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés par le conseiller délégué aux finances.

Le Conseil vote à l'unanimité les comptes de gestion.

Puis, Monsieur le Maire se retire et donne la présidence de l'assemblée à Marie-Christine LE GOFF, première adjointe.

Les comptes administratifs du budget général et des lotissements sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (14 voix pour, Monsieur le Maire s'étant retiré conformément à la réglementation).

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2020**

**Accord unanime pour affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget communal soit 293 664,11€ € à la section d'investissement pour le budget 2020 et idem pour les budgets lotissements tels que proposés précédemment.**

#### **Conseiller Numérique**

La situation engendrée par la crise du covid a été révélatrice de la fracture numérique pour certains publics très éloignés de ces outils qui ont permis de palier à certaines activités qui auraient été complètement arrêtées si elles n'avaient pas été possibles. Par contre, cette situation a permis de constater que de nombreuses personnes n'utilisent pas ou peu internet, ne peuvent assurer des démarches administratives qui sont de plus en plus dématérialisées : ce qui constitue une fracture pouvant aboutir à une exclusion de ces publics. C'est pourquoi, l'État a décidé de créer 4 000 postes de conseillers numériques et le Maire précise qu'il a porté la candidature de la commune pour obtenir 1 poste. Faisant valoir qu'il y a déjà un cyber-espace qui joue partiellement ce rôle et cet espace numérique est déjà doté de matériel performant et qu'il accueille des gens des communes environnantes. Une personne supplémentaire permettrait d'accueillir davantage de monde pour les apprentissages, formation et conseil. Un poste mutualisé avec une autre commune pourrait aussi être envisagé de façon à travailler dans le cadre de la communauté de communes. Le conseiller numérique pourrait également intervenir dans des locaux mis à disposition par les communes avoisinantes si un tel poste était obtenu. Le financement de l'État est prévu de 50 000€ pour 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'obtention d'un poste de conseiller numérique qui pourrait intervenir au niveau du territoire communautaire.

#### **Emploi temporaire pour surcroît de travail**

Monsieur le Maire propose que, compte tenu des chantiers en cours et de la charge de travail du personnel technique, la mairie embauche pour quelques mois un employé qui viendrait renforcer l'équipe technique des permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de procéder à cette embauche.

#### **Rapports d'activités CCPI et SDEF**

Les conseillers municipaux prennent acte des rapports d'activités de la CCPI et du SDEF adressés lors de la convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.